

2023-03-30-35 : Convention d'Abondement au Fonds de Prêts Initiative Anjou

L'an deux mille vingt trois, le trente mars à 20 heures 30, en application des articles L.5211-2 et L. 5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou, sous la Présidence de Monsieur Etienne Glémot, Président.

Département de Maine-et-Loire

Arrondissement de Segré-en-Anjou-Bleu

Étaient présents :

Valérie AVENEL, Marie-Ange FOUCHEREAU, Pierre-Pascal BIGOT, Jean PAGIS, Sébastien DROCHON, Diana LEPRON, Dominique MENARD, Yamina RIOU, Patrice TROISPOILS, Pascal CRUBLEAU, Arnaud FREULON, Isabelle CHARRAUD, David GEORGET, Etienne GLÉMOT, Marie-Claude HAMARD, Nooruddine MUHAMMAD, Christelle BURON, Benoit ERMINE, Véronique LANGLAIS, Maryline LÉZÉ, Michel POMMOT, Rachel SANTENAC, Michel THÉPAUT, Brigitte OLIGNON, Liliane LANDEAU, Marie-Françoise BELLIER-POTTIER, Virginie GUICHARD, Emmanuel CHARLES, Joël ESNAULT, Florence MARTIN, Jean-Marc COTTIER, Christelle LAHAYE, Annick HODÉE, Jean-Marie JOURDAN, Michel BOURCIER, Jean-Pierre BRU, Mireille POILANE

Étaient excusés :

Françoise PASSELANDE, Julien CHÂTEAU, Frédérique LEHON, Pascal CHEVROLLIER, Muriel NOIROT, Juanita FOUCHER, Marc-Antoine DRIANCOURT, Estelle DESNOES, Guy CHESNEAU, Jacques BONHOMMET, Catherine BELLANGER-LAMARCHE, Alain BOURRIER, Marie-Hélène LEOST, Jean-Pierre BOISNEAU

Pouvoirs :

Jacques BONHOMMET donne pouvoir à Pierre-Pascal BIGOT, Guy CHESNEAU donne pouvoir à Jean PAGIS, Marc-Antoine DRIANCOURT donne pouvoir à Michel POMMOT, Estelle DESNOES donne pouvoir à Maryline LÉZÉ, Catherine BELLANGER-LAMARCHE donne pouvoir à Jean-Pierre BRU

Secrétaire de séance : Christelle BURON

Membres en exercice :50
Membres présents :37
Pouvoirs :5
Quorum :26
Votants :42
Votes pour :42
Votes contre :0
Abstention :0
Date de convocation : 24/03/2023
Date d'affichage: 06/04/2023

Accusé de réception en préfecture
049-200071868-20230330-2023-03-30-35-DE
Date de télétransmission : 06/04/2023
Date de réception préfecture : 06/04/2023

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

SUR proposition du Président ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts de la Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou ;

VU la convention de partenariat en faveurs des Réseaux d'accompagnement à la création-reprise d'entreprise entre la Région des Pays de la Loire et l'EPCI au titre de l'année 2023 ;

VU la convention de partenariat entre Initiative Anjou et la CCVHA en date du 18 novembre 2019;

VU les statuts d'Initiative Anjou en date du 2 juin 2022 ;

VU l'Assemblée générale d'Initiative Anjou en date du 2 juin 2022 adoptant le budget 2023 de l'Association ;

VU l'axe 3 du Projet de Territoire dit « Encourager et tirer parti du rayonnement sur tout le territoire, des dynamiques urbaines attractives à l'échelle du bassin angevin » ;

VU l'engagement de la labellisation Lucie 26000 « créer les conditions du développement socio-économique » ;

CONSIDÉRANT que la loi NOTRe du 7 août 2015 clarifie les compétences des collectivités territoriales en matière d'interventions économiques, et que les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, peuvent intervenir en complément de la Région, dans le cadre d'une convention de partenariat, au financement des aides aux organismes qui participent à la création ou à la reprise d'entreprises ;

CONSIDÉRANT que le dispositif Initiative Anjou permet d'accompagner financièrement les porteurs de projets et entreprises dans leurs projets de création, reprise et développement par l'attribution de prêts d'honneur qui proviennent entre autres d'abondements effectués par les communautés de communes;

CONSIDÉRANT que le Fonds de Prêts TPE Initiative Anjou pour le territoire de la CCVHA, en vue de l'activité passée et celle à venir, nécessite un abondement à hauteur de 30 000 € pour continuer de fonctionner sur la durée, et sur prospective d'une augmentation du nombre de porteurs de projets accompagnés;

ENTENDU l'exposé de Monsieur ESNAULT, rapporteur,

Accusé de réception en préfecture
049-200071868-20230330-2023-03-30-35-DE
Date de télétransmission : 06/04/2023
Date de réception préfecture : 06/04/2023

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité, décide :

- **D'approuver la convention d'abondement du Fonds de Prêts Initiative Anjou au titre de l'année 2023;**

- D'accepter l'abondement du Fonds de Prêts TPE Initiative Anjou pour le territoire CCVHA à hauteur de 30 000 €;
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document utile à l'application de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre

Fait et délibéré en séance
le 30 mars 2023
au Lion d'Angers,

Etienne Glémot

Président

Christelle Buron

Secrétaire de Séance



Accusé de réception en préfecture
049-200071868-20230330-2023-03-30-35-DE
Date de télétransmission : 06/04/2023
Date de réception préfecture : 06/04/2023